

## Compte rendu du CVS du 12 octobre 2018

### Étaient présents :

Elus représentant les familles : Mme DAVIET, Présidente du CVS  
Mmes POINET, CHAMPION, WECKER, DUPUIS  
M. ROBICHON

Elus représentant les résidents : Mme DAUDET et LACRAMPE pour la MRS,  
Mme TOULOUSE et M BRACQ pour le FOH, M. MATHAUX et Mme POINET pour l'Accueil de Jour

Représentant le Conseil d'Administration : M. MARC, personnalité qualifiée

Représentant le CDAIR : Mme DUPUY, représentant du personnel  
Mme GILBERT, cadre socio-éducatif  
M. LHÔTELAIS, directeur  
Mme DEFOIS, adjoint administratif

Absents excusés : Mme FLEURET-PAGNOUX, conseillère départementale,  
Mmes COLIN et LACRAMPE, et M. GIROUY, représentant les familles,  
Mme NEDELEC, représentant les organismes de protection des majeurs

*Déroulé de l'ordre du jour :*

- Approbation du dernier PV du Conseil de Vie Sociale du 20/04/2018.

### **AFFAIRES FINANCIERES**

#### 1 - Présentation du Budget prévisionnel 2019 :

Un tableau simplifié pour la présentation du budget prévisionnel est remis en séance pour les budgets de la MRS, du FOH et en investissement.

Ce BP 2019 s'inscrit dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens que le CDAIR a contracté avec le CD17.

Les montants retenus pour élaborer cette projection sont ceux du budget exécutoire 2018.

Le budget exécutoire est constitué par le budget prévisionnel, par les éventuelles marges de progression du taux à appliquer aux dépenses d'aide sociale votées en fin d'année par l'assemblée délibérante du CD17, par la prise en compte de modulations de dépenses ou de recettes prévisibles pour l'exercice à venir.

Pour information, au BP 2019, sont inscrits :

- En fonctionnement pour la MRS : 354 697 €
- En fonctionnement pour le FOH et FOJ : 2 446 654€
- En investissement : 190 237 €

Que ce soit sur le budget H (FOH/FOJ) ou sur le budget J (MRS), le GPE II est fortement renforcé :

- + 5 115.00 € budget J, correspondant à la prise d'échelon 2019 (- 2 031.00 € sur le GPE I, et -3 084.00 € sur le GPE III)
- +25 160.00 € budget H, correspondant au dépassement prévu de l'année 2018, à la prise d'échelon et au PPCR (- 12 421.00 € sur le GPE I, et -12 739.00 € sur le GPE III).

- En section d'investissement : 190 237€ qui correspondent au montant des investissements et maintien de la provision de 70 000€ pour travaux futurs.  
Pour l'instant, la politique d'investissement n'est pas très dynamique dans l'attente de la constitution du Plan Pluriannuel d'investissement liée au projet d'extension.

## 2 - Point d'étape sur le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens CPOM :

Une revue du CPOM a été réalisée en juillet 2018 avec les services de la Direction de l'Autonomie et a validé la poursuite de nos engagements contractuels.

### Actions restant à réaliser :

- Mener une enquête de satisfaction auprès des Résidents, qui est difficile à mettre en place auprès d'eux. Toutefois il faut soulever le fait que des groupes de parole ont été mis en place à la MRS comme au FO une fois par semaine et sont très probants.
- Organiser un local infirmerie au FO.
- Formaliser un protocole de protection des biens décrivant le circuit de l'argent des Résidents (qui est cours de réalisation).
- Poursuivre la promotion de la bientraitance.
- Veiller à la transmission des formulaires à la MDPH.
- Poursuivre le développement de la coordination avec les autres ESSMS et le secteur psychiatrique.
- Poursuivre l'accompagnement des Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV) vers des solutions plus adaptées, notamment pour l'accueil en EHPAD.
- Mettre en place un dispositif d'accueil et de suivi spécifique pour l'accueil de jour.
- Accent apporté sur le fait de prévoir à terme la coordination du suivi médical sans l'intervention d'une IDE.
- Veiller à l'actualisation du tableau de bord du suivi budgétaire et mettre en place un tableau de bord pour les dépenses d'exploitation.
- Poursuivre la démarche du transfert des mesures de tutelle et de curatelle.

### 3 - Décisions modificatives :

Une décision modificative (n°1/2018) sera présentée au CA en lien avec la délibération concernant l'affectation des résultats 2017 en recettes et en dépenses du budget H et du budget J, suite à la validation des services financiers du département, l'affectation des remboursements de l'assurance statutaire sur la ligne budgétaire des rémunérations du budget H et J, et différentes ouvertures de crédits.

Une seconde décision modificative / virements de Crédits pour la MRS (n°2/2018)

### 4 - Frais de transport :

(Document remis en séance)

Suivant l'arrêté n°17-1105 du 26 décembre 2017, fixant la participation des adultes handicapés accueillis en FOJ, à 1,21 € par trajet à compter du 1er janvier 2018, l'établissement propose un abonnement annuel de transport de bus entre La Rochelle et l'île de Ré pour les personnes accueillies au FOJ, pour un coût de 124€/an et par personne.

Il ressort effectivement que le budget transport du FOJ serait trop élevé pour pouvoir être supporté par l'établissement si l'on se base sur le remboursement des frais kilométriques fixés par la DGFIP = 15 109,00 € (en ayant soustrait la somme dû par les familles aux frais de transport).

Pour le financement des trajets du FOH, LA VAGUE BLEUE pense à une participation des frais engagés. En sachant que le budget taxi du CDAIR est d'environ 1340 € par an.

D'autre part, les familles qui en ont fait la demande, ont obtenu une carte de passage du pont à 2€.

## AFFAIRES GENERALES

### 1- Recomposition du Conseil d'Administration :

Mme Lafontaine a donné sa démission au Conseil d'Administration le 7 Mai 2018 en qualité de personne qualifiée.

Mme Juin Le Reun a déposé sa candidature en tant que membre du Conseil d'Administration du CDAIR, au titre de personnalité qualifiée. Candidature acceptée par Mme Vergnon, Présidente du Conseil d'Administration, et validée par le Conseil Général de Charente-Maritime.

### 2- Projet d'extension :

- Sur ce plan il n'y a eu que des engagements oraux, rien ne peut être avancé pour le moment.
- Le terrain des bus n'est plus à envisager.
- Une autre étude est en cours de réalisation rejoignant celle déjà établie : projet de construction au-dessus des bâtiments déjà existants, mais où seulement 15 chambres supplémentaires peuvent être envisagées, contrairement au 1<sup>er</sup> projet d'agrandissement qui était 1 chambre pour chacun.
- Se pose alors la question du changement de lieu de l'établissement : les familles des résidents se demandent s'il faut « encore » rechercher un terrain pour que le projet initial soit réalisable, tout en sachant qu'il est nécessaire de prendre en compte le profil des personnes accueillies et de rester vigilants à la demande de proximité des différents services dont ils pourraient avoir besoin.

Mme Gilbert soulève le fait que l'on demande de plus en plus aux établissements de se transformer en plateforme de services avec la notion d'inclusion.

### 3- Mise en sécurité du site :

Mr Lhôtélais énumère les dispositifs mis en place à ce sujet :

- Interphone mis en service à l'entrée de l'établissement
- Portail devant et derrière, remis en état afin que les extérieurs soient fermés à partir de 22h.

La date définitive de mise en œuvre de ce dispositif n'est pas encore arrêtée.

### 4- Nouveau Logo et site web:

Le logo retenu pour le CDAIR est celui voté lors de la kermesse, qui sera soumis au Conseil d'Administration.

Un nouveau site web a été créé et remanié, sa nouvelle adresse est : [cdair.fr](http://cdair.fr)

### 5- Création d'un Conseil de la Vie Social Départemental (CVSD) :

C'est un dispositif mis en place par l'ARS : le CVSD est un projet expérimental qui a vocation à recueillir les attentes et les besoins des usagers sur leurs droits et leurs conditions de prise en charge, afin de dégager des axes d'amélioration, concrètement déclinables sur le territoire. Il constitue donc un outil supplémentaire au service de la démocratie sanitaire.

Un comité de pilotage a été mis en place, et après avoir questionné les établissements, un point fort ressort : « la parole et le droit des usagers », thème de la prochaine réunion qui aura lieu le 5 Novembre 2018 à Saintes, avec les représentants des CVS, afin de soumettre / donner leurs témoignages (à laquelle les membres du CVS sont invités).

### 6- Présentation du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) :

Document explicatif donné en séance, le coût de cette installation est d'environ 2000€/an.

7- Compte rendu des conseils de maison :

- en MRS, globalement tout le monde est satisfait des sorties, animations et activités proposées. Les échanges inter-établissement avec Matha sont appréciés.
- Demande de la part de certains résidents de se recueillir sur les tombes des proches au mois de Novembre.
- Les résidents se sentent « utiles » dans l'établissement, de par les services qu'ils peuvent rendre et l'entraide proposée.
- Ils sont satisfaits de la présence du chat.
- Les réunions de parole tous les lundis sont très appréciées également.
- Ils mettent en place un projet pour la visite du Puy du Fou.
  
- Pour le FOH :
  - Un point important a été abordé avec les professionnels : problème de rangement et nettoyage des chambres.
  - Une question a été soulevée par les résidents concernant le fonctionnement de l'établissement : qui paye le chauffage et les différentes factures ?
  - Le moment de débarrassage des tables est un moment de tension, il faudrait trouver des solutions dans l'organisation, faire jouer la solidarité ?
  - Changement du meuble TV pour 2019, qui est en très mauvais état.
  - La notion de respect a été soulevée, notamment lors du retour des résidents avec les familles le dimanche soir, pendant lequel les résidents demandent un peu plus d'intimité et le respect de ce temps.
  - Proposition de la part des résidents de faire une « cagnotte » afin de pouvoir déposer une fleur sur la tombe de Philippe Curaudeau.

8- Dates à retenir :

- Réunion des familles du FOJ, le 26 Octobre à 14h00
- Commission des menus, le 31 Octobre
- CVSD, le 5 Novembre
- Prochain CVS extraordinaire ouvert à toutes les familles le **samedi 8 Décembre à 10h00**, dont le thème reste à définir.
- Marché de Noël, les 7 et 8 décembre de 10 h à 18 h
- Vœux et Galette des Rois, le samedi 12 janvier à 14 h 30